



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 30017

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème inquiétant du développement des agressions de commerçants à la veille des fêtes de fin d'année dans certaines villes de la banlieue parisienne. En effet, la connaissance par les voyous et les délinquants de ces secteurs de livraisons pour Noël, par l'arrivée dans ces boutiques et magasins de commandes importantes, est un paramètre important de ces vols et cambriolages ciblés. De plus, dans ce milieu spécifique des voleurs à la tire et autres cambrioleurs de commerces, la période des fêtes de fin d'année est pour eux fortement dépensière, d'où des besoins d'argent frais assez importants. La conjonction de ces deux phénomènes inquiétants crée une situation particulièrement risquée à l'approche des fêtes de fin d'année. Cette période est donc de forte rentabilité pour la délinquance. Cette situation, observée fréquemment sur le terrain, permet de redouter une recrudescence de l'insécurité durant le mois de décembre. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si ses services ont déjà constaté ce phénomène à l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An et, d'autre part, quelles dispositions il compte prendre pour endiguer ce phénomène.

Texte de la réponse

En matière de vols à main armée, les commerçants font partie des cibles traditionnelles des malfaiteurs pratiquant ce type de criminalité. A ce titre, l'évolution du nombre des hold-up qu'ils subissent, suit globalement l'évolution nationale des chiffres relatifs aux vols à main armée, tous objectifs confondus. Ainsi, victimes de 2 266, puis de 2 166 vols à main armée, au cours des années 2000 et 2001, caractérisées par une progression sensible de ces vols, les commerçants ont été l'objet de 2 177 attaques en 2002, et de 1 664 en 2003 (- 23 % par rapport à l'année précédente, l'évolution générale de l'ensemble des vols à main armée commis en France faisant apparaître une diminution de 17 % à l'issue de l'année écoulée). Traditionnellement, en la matière, le mois de décembre connaît un nombre d'agressions supérieur aux moyennes mensuelles des autres périodes de l'année.

ANNÉE	MOYENNE MENSUELLE des hold-up	MOIS DE DÉCEMBRE
2000	636	822
2001	670	777
2002	638	735
2003	527	741

Les magasins des petits commerçants n'échappent pas à cette hausse annuelle, caractéristique de l'activité des

malfaiteurs :

ANNÉE	MOYENNE MENSUELLE des hold-up visant les petits commerçants	MOIS DE DÉCEMBRE
2000	188	272
2001	180	251
2002	181	235
2003	138	247

L'analyse statistique pour la région Ile-de-France montre la même tendance à l'accroissement des attaques au mois de décembre :

ANNÉE	MOYENNE MENSUELLE des hold-up de petits commerces		MOIS DE DÉCEMBRE	
	Paris	Région parisienne	Paris	Région parisienne
2000	63	22	85	37
2001	50	23	51	50
2002	54	25	75	24
2003	29	18	45	26

Le risque accru du développement de la délinquance au moment des fêtes de fin d'année, qui génèrent une forte activité commerciale et d'importants flux financiers, est pris en compte par les services de sécurité publique et de gendarmerie nationale à travers un dispositif communément appelé « opération anti hold-up », mis en oeuvre dès la deuxième semaine du mois de décembre jusqu'au début du mois de janvier de l'année suivante. Des instructions sont données à l'ensemble des directeurs départementaux de sécurité publique et des échelons locaux de gendarmerie chacun dans leur zone de compétence afin de renforcer la surveillance des établissements financiers, des commerces plus particulièrement exposés (bijouteries, débits de tabac, galeries marchandes) et, plus globalement, des centres-ville et des zones commerciales. Cette opération a pour but d'assurer l'information de la population concernée et de mettre en oeuvre des mesures de prévention et de dissuasion, ainsi que de renforcer la sensibilisation des personnels aux méthodes d'intervention. Elle permet ainsi de développer une collaboration efficace entre les services de police et de gendarmerie nationales et les responsables des établissements commerciaux et financiers, d'assurer l'occupation du terrain par l'ensemble des moyens disponibles au sein de chaque direction départementale de sécurité publique avec l'appui des effectifs des compagnies républicaines de sécurité et d'escadrons de gendarmerie mobile, et de rappeler aux fonctionnaires de police les règles de sécurité à respecter lors d'une intervention.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30017

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9323

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7582